

Infolettre

Programme d'identification visuelle



Janvier 2020

Voici votre nouvelle infolettre sur le Programme d'identification visuelle (PIV).

Nouveauté: aide-mémoires!

Pour bien entamer l'année 2020, quoi de mieux que d'annoncer une nouveauté, dans le site, pour vous aider à vous familiariser avec le PIV! Dans l'encadré de la <u>page sur les normes graphiques</u>, vous trouverez désormais une liste de capsules d'aide-mémoires sur des sujets bien précis visés par le PIV. Cette liste sera bonifiée au fil du temps. Le premier sujet offert dans cette liste traite des normes pour les communications communes issues des partenariats entre le gouvernement du Québec et une entreprise privée, une société à but non lucratif ou un autre gouvernement.

Signature à utiliser dans les diaporamas

La nouvelle version du PIV a amené un changement pour les diaporamas (par exemple, les fichiers PowerPoint). Dorénavant, il faut utiliser la signature gouvernementale dans ce type de document. Les dimensions diffèrent entre la première page et les suivantes. Consultez <u>la section 4.6 du guide des normes graphiques</u> pour plus de détails.

Rappel des règles pour les courriels

N'oubliez pas que dans les courriels, la signature du ministère ou de l'organisme doit toujours se trouver en haut, à gauche. Cette règle s'applique aussi aux infolettres. Les zones réservées à l'image promotionnelle se trouvent à droite et en dessous du bloc de signature, au bas du message.

Le bloc de signature doit comprendre le nom de la personne, sa fonction, le nom de son ministère ou de son organisme (et la traçabilité s'il s'agit d'un organisme qui relève d'un ministère) et au moins une des coordonnées qui permettent de joindre l'expéditrice ou expéditeur (adresse physique, téléphone, adresse courriel, site Web ou autre). Il est aussi possible de mettre un lien vers une page de l'organisation qui se trouve dans les médias sociaux.

Archive des infolettres précédentes

Je vous rappelle que vous pouvez maintenant consulter les infolettres envoyées précédemment, à partir du site Web, en cliquant sur le lien au bas de la page sur les normes graphiques.

Je vous remercie. À la prochaine! Simon Bastien